

Compte-rendu de réunion
Collège départemental consultatif
Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)
Campagne 2025

Mercredi 24 avril 2025 à 14 heures

Salle Verlaine
Préfecture de la Moselle

La réunion se déroule simultanément en présentiel et en visioconférence.

Ordre du jour :

Avis du collège départemental consultatif sur la proposition de répartition de l'enveloppe départementale 2025 du FDVA, volet 2 « fonctionnement – actions innovantes ».

Personnes présentes :

Présidence :

- **M. Mickaël Cabbeke**, directeur académique des services de l'Éducation nationale ;

Membres du collège :

- **M. Gaétan Benimeddourene**, maire de Château-Salins ;
- **Mme Karine Burnot**, déléguée du préfet ;
- **Mme Carole Didiot**, adjointe au maire, représentant **M. Marc Zingraff**, Maire de Sarreguemines ;
- **M. Laurent Jacobelli**, député de la Moselle ;
- **M. Ludovic Mendes**, député de la Moselle ;

- **Mme Nathalie Monteiro**, présidente de la Fédération départementale des Foyers ruraux de Moselle ;
- **M. Kévin Pfeffer**, député de la Moselle ;
- **Mme Agnès Raffin**, administratrice, représentant **Mme Agnès Lehair**, présidente du Comité olympique et sportif de Moselle.

Personnes invitées :

- **Mme Nathalie Colin-Oesterle**, députée de la Moselle ;
- **M. Belkhir Belhaddad**, député de la Moselle.

Personnes excusées :

- **Mme Catherine Belrhiti**, sénatrice de la Moselle ;
- **M. Pierre Cuny**, maire de Thionville ;
- **M. Fabien Di Filippo**, député de la Moselle ;
- **Mme Martine Gerville**, directrice de la Fédération départementale des centres sociaux ; a donné son pouvoir à Mme Karine Burnot ;
- **Mme Christine Herzog**, sénatrice de la Moselle ;
- **M. Pascal Jenft**, député de la Moselle ;
- **M. Jean-Marie Mizzon**, sénateur de la Moselle ;
- **Mme Isabelle Rauch**, députée de la Moselle ;
- **M. Michaël Weber**, sénateur de la Moselle ;
- **M. Patrick Weiten**, président du Département de la Moselle ;

Le quorum étant atteint (moitié au moins des membres présents), le collège départemental consultatif peut délibérer valablement.

Participent à la réunion pour le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la Moselle (service instructeur du FDVA) :

- **Mme Agnieszka Piatczak**, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse
- **Mme Anaïs Piot Guell**, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse

Points abordés :

1. Propos introductifs de M. Cabbeke;
2. Éléments du bilan de la campagne 2024 ;
3. Présentation de la campagne départementale FDVA 2025 ;
4. Validation des dossiers retenus ;
5. Répartition du reliquat de l'enveloppe ;
6. Clôture de la réunion.

1. Propos introductifs de M. Cabbeke

Monsieur Cabbeke remercie les membres du collège départemental consultatif pour leur présence qui permettra d'attribuer le montant de la subvention.

L'enveloppe s'élève cette année à 493 140 €, soit à peine moins que l'année passée. Le travail d'instruction du service départemental à la jeunesse à l'engagement et aux sports a fait émerger 245 dossiers qui peuvent être soutenues, pour un montant total de 479 340 €. Cinq projets sont soumis aux débats pour lesquels il reste donc un reliquat de 13 800 € à attribuer à l'issue de la réunion du collège consultatif. Les associations qui sont proposées pour le financement correspondent aux priorités du FDVA : 87,14 % des associations retenues comptent moins de deux équivalents temps plein, 40,66 % des structures retenues sont situées dans des zones rurales. Un d'accompagnement des associations sollicitant le FDVA a été mis en place par le SDJES et ses partenaires, notamment par l'organisation de webinaires rappelant les modalités de l'appel à projet, et par des suivis individualisés.

2. Présentation de Mme Piatczak et de Mme Piot Guell

- Rappel des objectifs et des critères d'éligibilité dans le cadre de l'appel à projet du Fonds pour le Développement de la Vie Associative.
- Éléments du bilan de la campagne du FDVA 2024
En 2024, les crédits départementaux FDVA ont atteints leur plus haut niveau depuis la création du dispositif – 494 413 €. Ces crédits ont permis de financer 222 projets, portés en grande majorité (86,5 % des associations soutenues) par des petites associations pas ou peu employeuses.

Un bilan de la campagne est fait avec un focus sur quelques associations financées en 2024 au titre du FDVA et qui ont donné lieu à

des projets particulièrement intéressants. Ont été cités notamment les Chabots à Reyersviller, le Pôle d'enseignement et de diffusion artistique et culturelle de Saint-Jean-de-Bassel, le meeting aérien d'aéromodélisme organisé à Bouzonville par l'association Les ailes de la Nied, dit Silver Fox, le concert « les jeux olympiques en musique » organisé par l'Union musicale de Saint-Quirin, ou encore les « P'tits déj » du Cojep.

- Éléments de la campagne du FDVA 2025

Les subventions s'inscrivent dans un seuil minimal de 750 euros et un plafond maximal de 10 000 € ; les associations doivent répondre à trois critères cumulatifs : avoir un objet d'intérêt général, présenter un mode de fonctionnement démocratique et garantir la transparence financière. Des exemples relatifs à la typologie des associations non-éligibles sont donnés, comme des associations professionnelles, des associations de parents d'élèves, des associations dont la comptabilité ne permettait pas de vérifier la transparence financière ou encore des associations n'assurant pas le renouvellement de ses instances dirigeantes.

La carte de la répartition géographique des associations soutenues permet de démontrer une couverture territoriale du FDVA satisfaisante. Toutefois, Mme Piatczak souligne la nécessité de mieux communiquer auprès des associations rurales, notamment celles actives dans les zones à habitat très dispersé.

Suite aux interrogations des membres du collège, des informations complémentaires sur les critères d'éligibilité ont été rapportés.

Mme Piatczak et Mme Raffin apportent des précisions relatives au rôle de la commission régionale.

Un focus a été fait sur des typologies d'associations non prioritaires telles que les associations ayant des budgets conséquents et étant déjà soutenues par d'autres fonds d'État, ou encore les associations proposant des actions visant à récolter des fonds.

Quelques exemples de projets particulièrement intéressants et correspondants aux priorités du FDVA ont été présentés comme l'association sportive et socio-éducative de l'école élémentaire de Havange, le projet de l'association Les Intemporelles, l'association sportive tennis bad running Fleury, le projet de l'association Zeste ou encore le judo club de Marange-Silvange.

3. Validation des dossiers retenus

Un premier tableau comportant 245 projets est remis à chaque membre du collège.

Ce tableau présente les structures ayant été retenues pour être soumises à l'avis du collège, après instruction d'une équipe composée des dix agents du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de la Moselle.

Un second tableau comportant les demandes refusées est également soumis aux membres du collège.

A l'issue des échanges relatifs aux propositions de financement, les membres du collège valident à l'unanimité la sélection de 245 projets pour un montant global de **479 130 €**.

4. Répartition du reliquat de l'enveloppe

Un reliquat de 13 800 € par rapport à l'enveloppe totale est à affecter entre plusieurs associations au choix du collège.

Les fiches descriptives des associations soumises à l'examen du collège ont été transmises aux membres avant la réunion.

Mme Piatczak et Mme Piot Guell présentent 5 associations et fournissent des informations complémentaires afin d'éclairer les membres du collège.

Compte tenu des projets présentés, ils demandent une étude approfondie et appellent l'expertise des membres du collège.

Le débat est engagé entre les membres du collège qui échangent leurs réflexions et observations puis émettent des propositions. Le collège souligne :

- L'importance des dispositions statutaires qui prévalent sur le fonctionnement habituel des associations. Les statuts doivent être conformes et démontrer le respect des critères d'éligibilités au moment de la demande.
- Les associations qui font appel à des partenaires pour réaliser une partie de leurs projets doivent veiller à leur bonne mise en œuvre. Ces associations doivent assurer la traçabilité et la transparence du projet dans son entièreté et en restent responsables.

- Les associations fortement professionnalisées ne sont pas prioritaires. Il est important de mettre en évidence l'importance de la mobilisation bénévole.
- Les projets portant uniquement sur des investissements ne sont pas éligibles et tout achat doit faire partie intégrante d'un projet précis et justifié.
- Les associations non prioritaires mais répondant à des enjeux majeurs, prioritaires pour le FDVA, peuvent être financées sur présentation de projets spécifiques, à préférer aux demandes de subventions au titre du fonctionnement global.

Après le débat trois projets sont définitivement retenus.

5. Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h36.

Le Directeur Académique des Services
de l'Éducation Nationale de Moselle

Mickaël CABBEKE